

# SELECTRA - LES PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES.

Categories: [Actualités ADC FRANCE](#), [Energie, eau, assainissement, déchets](#)

Tags: [Actualités](#), [Scandale](#)



La société intervient comme courtier dans différents domaines comme l'énergie, les assurances ou la téléphonie. Elle effectue des recherches pour le compte des consommateurs afin de proposer les offres les plus intéressantes. Cette activité a fait l'objet d'un contrôle de la DGCCRF ( répression des Fraudes )

Elle a reçu une amende de 400 000 € pour pratiques commerciales trompeuses.

Nous publions le communiqué de presse :

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/dgccrf/media-document/cp-dgccrf-amende-transactionnelle-Selectra.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/media-document/cp-dgccrf-amende-transactionnelle-Selectra.pdf)

Nous publions un extrait ci-dessous :

*"En effet, cette société a entretenu la confusion, au travers des sites internet qu'elle exploite, entre elle et les fournisseurs historiques d'énergie, les gestionnaires de réseau, mais aussi le médiateur national de l'énergie. Elle a présenté les offres d'un fournisseur d'énergie de manière trompeuse notamment en mettant en avant des remises inexistantes, des mentions laissant faussement croire que les offres sont financièrement intéressantes, des éléments de langage qui occultent le fait que le prix du kWh proposé par ce fournisseur est supérieur à celui du tarif réglementé. "*

Récemment, un de nos adhérents nous a alerté sur une situation cocasse.

Il a un très gros contentieux avec un fournisseur d'énergie ancien. Selectra a refusé de faire un contrat avec un nouveau fournisseur en invoquant ce contentieux.

Il lui a même été indiqué d'aller directement sur le site de fournisseur d'énergie car il pourrait alors

souscrire à l'offre proposée puis refusée par Selectra !

Ce refus est illégal. Le changement de fournisseur est libre qu'il y ait ou non un contentieux en cours.

Cette situation est étonnante. C'est la première fois que nous la découvrons !

Notre adhérent a bien sur trouvé une autre solution mais a demandé la suppression définitive de toutes ses données personnelles.

Si vous avez rencontré cette situation, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail [contact@adcfrance.fr](mailto:contact@adcfrance.fr)

